



# REGLEMENT INTERIEUR

- Toute inscription sera validée par la remise du dossier **COMPLET REMIS** lors de la 1<sup>ère</sup> séance et de l'acquiescement de la cotisation annuelle qui sera non remboursée en cas de départ ou d'exclusion de l'enfant.
- Tenue de sport correcte exigée (short ou survêtement). Une paire de basket à semelle non marquante et « sortie du sac » est **obligatoire** pour le gymnase.
- Contrat moral : Les enfants inscrits s'engagent à respecter, les éducateurs, leurs camarades ainsi que le matériel mis à leur disposition. Tout enfant ne respectant pas ces trois points sera exclu momentanément d'une ou plusieurs séances, voir exclu définitivement.
- La présence des parents aux séances est tolérée en toute discrétion **dans le hall du gymnase**. Les enfants ne participant pas aux séances ne doivent pas perturber l'activité en cours. Par ailleurs, tous les enfants qui goûtent sur le lieu des activités (hall d'entrée, cour de l'école, stade, gymnase) sont priés de le laisser propre.
- Lors des sorties organisées par la POM (patinoire, piscine...), veuillez prévenir dans un délai raisonnable de l'absence de votre enfant inscrit - auquel cas aucun remboursement ne sera accordé.
- Par l'inscription, les parents des enfants mineurs s'engagent à suivre les cours jusqu'à la fin de saison.
- Seules les absences et les annulations **AVANT** le début des stages vacances et pour des raisons médicales (certificat médical obligatoire) donneront lieu à un remboursement. Les tarifs stage comprennent la sortie mais en cas de non présence à cette sortie le montant de la sortie ne pas être déduit. Les programmes d'activités des stages est à titre indicatif et peut être modifié par la POM.
- Assiduité** : Les absences répétées pénalisent l'enfant concerné qui pourra être mis en difficultés dans sa progression, mais aussi le groupe qui de ce fait pourrait être ralenti. Les absences répétées pourront conduire, après entretien Responsable EMS - Parents, à une exclusion temporaire, jusqu'au terme du cycle en cours, ou définitive.
- Invitation à vous rendre régulièrement sur le site internet pour consulter toutes les informations ainsi que sur le panneau d'affichage.
- La POM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »,